

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

---

19 DÉCEMBRE 2017

---

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ENDROITS DE CAMPS, DE SÉJOURS,  
DE STAGES ET DE TOUTES ACTIVITÉS ORGANISÉES EN FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE  
PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES  
FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR M. YVES EVRARD.

---

(1) Voir Doc. n°544 (2017-2018) n°1

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Exposé de M. Desquesnes</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Discussion générale</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution</b>	<b>4</b>

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a examiné, au cours de sa réunion du 19 décembre 2017(2), la proposition de résolution visant le développement de l'offre d'endroits de camps, de séjours, de stages et de toutes activités organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 1 Exposé de M. Desquesnes

M. Desquesnes révèle qu'il s'agit d'une proposition de résolution aux couleurs de l'arc-en-ciel, puisqu'elle est soutenue par toutes les formations politiques représentées au sein du Parlement.

Il explique que l'objectif fondamental du texte est de contribuer et d'aider à l'éducation des jeunes par l'action. En effet, les Organisations de jeunesse cherchent à former des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (des fameux CRACS), à travers une série d'activités qui nécessitent des infrastructures. C'est là que le bât blesse : lorsqu'il s'agit de planter des tentes, les difficultés sont moindres, mais lorsqu'il s'agit de trouver un local « sous dur », ce sont les lois de l'offre et de la demande qui priment.

La demande est très forte, puisqu'il indique que plus de 100.000 jeunes sont concernés par ces recherches d'endroits de camps en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, ces besoins sont estimés par les Fédérations de jeunesse à 800 endroits de camps « sous dur » rien que pour les Mouvements de jeunesse francophone. A cela, il ajoute l'ensemble des Organisations qui s'occupent d'activités de jeunesse, ainsi que les Organisations de jeunesse flamandes qui aiment séjourner en Wallonie.

Selon le commissaire, la Région wallonne a déjà pris une série d'initiatives, dont la désignation d'un opérateur chargé d'encadrer les propriétaires qui mettent leur bâtiment à disposition pour ce type d'activités. Il s'agit de l'ASBL « Atouts camps » qui est chargée de labelliser des endroits de camps et qui effectue également un travail d'accompagnement et de conseil pour les propriétaires.

Toutefois, bien que la demande et les besoins soient forts, le député souligne l'offre très limi-

tée. La pression se déplace dès lors vers des infrastructures de moindre qualité ou dont les prix deviennent plus onéreux. Cela pose, selon lui, un vrai problème d'accessibilité à des locaux de qualité pour ces jeunes et leurs accompagnants.

Il signale toutefois que du 1er juillet au 31 août de chaque année, les écoles sont majoritairement inoccupées. Le député précise qu'il y en a environ 1500, rien qu'en Wallonie. La capacité d'accueil pourrait, dès lors, être très importante. Il précise qu'actuellement, seules 12 écoles sont labellisées par l'ASBL Atouts camps.

La proposition de résolution a donc pour ambition de faciliter l'accès à ces infrastructures largement financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Desquesnes explique que dans ce domaine, une série de dispositions légales sont d'application, comme la législation sur le Pacte scolaire de 1959 ou la loi du 31 juillet 1984 qui accorde aux établissements l'autonomie de gestion. Une série de circulaires organisent également ces locations. Cependant, à leur lecture, on constate que les conditions de mise à disposition sont très formalistes et ne font pas distinction en fonction du type d'organisateur. Il estime dès lors que le système doit être plus incitatif et facilitateur à l'égard des Organisations de jeunesse, qui sont des organes contrôlés et labellisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La proposition demande donc au Gouvernement de réaliser 4 actions : premièrement, de moderniser les différentes circulaires de mise à disposition, de façon à proposer des contrats-types spécifiques adaptés aux Organisations de jeunesse et Centres et Maisons de jeunes.

La mise à disposition des Centres de dépaysement et de plein air, à propos desquels des pourparlers sont en cours, est également encouragée, puisque ces Centres fonctionnent en périodes d'activités scolaires et sont donc inoccupés pendant les congés.

Ensuite, la proposition de résolution incite l'ASBL Atouts camps à conclure une convention avec l'administration de l'Enseignement, afin de faciliter les échanges et la participation des écoles de tous les réseaux dans le processus. Le député souligne la location des locaux d'école ne peut se faire que sur une base volontaire, puisque ce sont les directions ou PO qui doivent en prendre la res-

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Morreale (Présidente), M. Dupont, Mme Gérardon, M. Ikazban, Mme Pécriaux, Mme Durenne, M. Evrard (Rapporteur), M. Gardier, Mme Louvigny, M. Desquesnes (en remplacement de Mme Waroux), Mme Simonet

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. De Bock, M. Prévot, Mme Ryckmans : membres du Parlement

Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

M. Metelitzin, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Nisol, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR

Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

ponsabilité.

Enfin, la demande finale vise la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation envers les directions d'écoles et PO, afin de les encourager à déterminer si leurs locaux peuvent correspondre aux besoins de jeunes, et dans l'affirmative, de les inciter à opter pour la labellisation.

**Mme Morreale**, en tant que co-auteure, souhaite revenir sur les Centres de dépaysement et de plein air. Elle rappelle que ce sont des sites d'exceptions publics qui doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre, et notamment aux Mouvements de jeunesse. Ces Centres relèvent de la compétence de la Ministre de l'Education et doivent faire l'objet de négociations et de discussions en vue de leur mise à disposition. Elle espère que ces discussions auront lieu prochainement pour entamer un travail de concrétisation et faire en sorte que ces Centres puissent servir l'été prochain.

**Mme Durenne**, également co-auteure, rappelle que les camps représentent une belle école de vie et développent le vivre ensemble chez les jeunes. Elle signale que les Mouvements de jeunesse comptent de plus en plus de membres et que certaines unités sont contraintes de se scinder. La recherche de locaux devient alors encore plus compliquée. La députée insiste également sur le fait que la recherche d'endroits de camps induit un réel stress chez les animateurs, qui sont bien souvent encore aux études et doivent entamer les recherches de plus en plus tôt. Elle soutient donc vivement toutes les demandes faites au Gouvernement dans le texte et en félicite tous les signataires.

## 2 Discussion générale

**Mme Ryckmans** remercie ses collègues pour

avoir rédigé cette proposition de résolution. Elle espère qu'avec les mesures proposées, il soit possible de réduire la tension au niveau du coût des infrastructures.

**M. Desquesnes** rappelle que c'est en effet la loi de l'offre et de la demande qui prime et que la demande est telle que les prix s'envolent. Il signale que l'ASBL Atouts camps, qui labellise les endroits de camps, utilise également comme critère le prix par nuitée, qui doit rester entre 3 et 4 euros par nuit par personne.

En complément de tout ce qui a été dit, **Mme Gérardon**, souligne qu'il est du devoir du politique de proposer des lieux adaptés, sécurisés et accessibles financièrement dans le but de fournir aux enfants de activités de qualité. Elle rappelle que pour certains jeunes plus défavorisés, ces stages et activités représentent parfois le seul moment de dépaysement et constituent une véritable bouffée d'oxygène. La mise en relation des directions d'écoles avec les organisateurs de stages représente donc pour le groupe PS une excellente initiative.

## 3 Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents.

Il est fait confiance au Rapporteur et la Présidente pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Y. EVRARD

La Présidente,

CH. MORREALE